

PROCÈS-VERBAL D'UNE SESSION RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA MRC DE MONTMAGNY, TENUE À LA MRC DE MONTMAGNY, MARDI LE 15 NOVEMBRE 2005, À 20H30, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS LES MAIRES SUIVANTS :

MADAME,

- FRANÇOISE AUCLAIR, Municipalité de Lac-Frontière

MESSIEURS,

- RÉAL BOLDUC, Municipalité de Saint-Just-de-Bretenières
- ROSARIO BOSSÉ, Municipalité de Berthier-sur-Mer
- JEAN-PIERRE DESPRÉS, Municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire
- JEAN-GUY DESROSIERS, Ville de Montmagny
- ALAIN FORTIER, Municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
- PIERRE JEAN, Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
- LOUIS LACHANCE, Municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard
- ANDRÉ MERCIER, Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud
- JACQUES ANDRÉ ROY, Municipalité de St-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues
- ÉMILE TANGUAY, Municipalité de Saint-Paul-de-Montminy
- PIERRE THIBAUDEAU, Municipalité de Saint-Fabien-de-Panet
- GILLES TURCOTTE, Municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. MARCEL CATELLIER, PRÉFET ADJOINT DE LA MRC DE MONTMAGNY

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Madame Nancy Labrecque, directrice générale, Monsieur Daniel Racine, directeur général adjoint et coordonnateur en aménagement et Sylvie Couillard, directrice des ressources financières et à l'administration.

1. OUVERTURE DE LA SESSION

Monsieur le préfet adjoint constate le quorum et déclare la session ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé par la directrice générale;

2005-11-33

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE THIBODEAU
APPUYÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le projet d'ordre du jour suivant soit adopté tel que proposé, le varia restant ouvert.

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour avec Varia ouvert
3. Adoption du procès-verbal
 - 3.1 Session du 1^{er} novembre 2005
 - 3.1.1 Modification à la résolution 2005-11-30
4. RENCONTRE
5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES
 - 5.1 Poste de police de la S.Q.
 - 5.1.1 État d'avancement du projet
 - 5.1.2 Nomination d'un laboratoire de sol
 - 5.2 Fibre optique
 - 5.2.1 Suivi – Phase 1 – Réseau des MRC

- 5.2.2 Suivi – Phase 2 – Déploiement à la collectivité
- 5.3 Formation des élus - FQM
- 5.4 Commission scolaire – Consultation sur la politique relative aux écoles
- 5.5 Informations - Nomination sur les différents comités
- 5.6 Avis de motion – Règlement n° 2005-40 modifiant le règlement n° 2004-24 relatif à la répartition des quotes-parts et à leurs versements pour l'année 2004 et les années subséquentes.
- 6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - 6.1 Gestion des cours d'eau
 - 6.1.1 Responsabilité Rivière du Sud
 - 6.1.2 Zone inondable Montmagny
 - 6.1.3 Avis de motion – Règlement n° 2005-41 modifiant le règlement n° 2005-38 relatif à des travaux de nettoyage d'une section de la Branche 1 du Cours d'eau Campagna traversant la propriété de Monsieur Yvon Montminy, lot 179-1, Rang 1, 1^{re} Concession du sud de la Rivière du Sud, cadastre St-François
 - 6.2 Consultation projet production porcine Saint-Pierre
 - 6.3 Modification aux règlements d'urbanisme
 - 6.4 Projets régionaux
 - 6.4.1 Parc linéaire Monk
 - 6.4.2 Transport adapté
 - 6.5 Pacte rural
 - 6.6 Inspecteur régional
 - 6.7 VVAP
- 7. CORRESPONDANCES
 - 7.1 Demande d'appui aux travailleurs âgés qui réclament la mise en place d'un programme de soutien du revenu
 - 7.2 Rencontres suggérées pour le 23 novembre 2005
 - 7.2.1 Madame Danielle Gauvin – Opération de déglacage prévue par H-Q
 - 7.2.2 Les employés de la MRC de Montmagny
 - 7.3 Rencontre suggérée pour le 10 janvier 2006
 - 7.3.1 Madame Cathy Hudon : Présentation du programme « ENSEMBLE, ON D-TOX »
- 8. FINANCES
 - 8.1 Comptes à payer
 - 8.2 État des revenus et dépenses
- 9. VARIA OUVERT
 - 9.1 Frais de déplacement
 - 9.2 Les Arts de la scène
- 10. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1. SESSION DU 1^{ER} NOVEMBRE 2005

2005-11-34

IL EST PROPOSÉ PAR : M. JACQUES ANDRÉ ROY
 APPUYÉ PAR : M. JEAN-PIERRE DESPRÈS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la session du 1^{er} novembre 2005 soit adopté avec les modifications suivantes :

- À l'item 2, Adoption de l'ordre du jour, ajout du point « 3.2 Ajournement de la session du 18 octobre 2005 » dans la liste;
- Dans la résolution 2005-11-30, de l'item 8.2.3, remplacement du montant de 2 073,30 \$ par 2 630,10 \$
- À l'item 11, « Levée de l'assemblée », le numéro de la résolution doit être « 2005-11-32 » au lieu de « 2005-11-22 ».

ADOPTÉ

4. RENCONTRE

M. Christian Noël, directeur général de l'organisme « Les Arts de la scène » vient informer les membres du Conseil d'un projet de réfection de la salle de spectacle « Edwin Bélanger ».

5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES

5.1 POSTE DE POLICE DE LA SQ

5.1.1 ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROJET

L'approbation de la modification du règlement d'emprunt a été émise en date du 3 novembre 2005 par le MAMR.

Le contrat avec l'entrepreneur a été signé le 4 novembre 2005. La première réunion de chantier a eu lieu le 4 novembre 2005, immédiatement après la signature du contrat de 2 249 249 \$, taxes incluses, avec l'entrepreneur « *Qualité Construction (CDN) Ltée* ».

Une copie du procès-verbal de la première réunion de chantier a été remise aux membres du Conseil.

Une cérémonie protocolaire « *1^{re} pelletée de terre* » aura lieu sous peu.

5.1.2 NOMINATION D'UN LABORATOIRE DE SOL

Attendu l'offre de service à montant forfaitaire par intervention demandée (avec taux horaire convenu, si l'intervention dépasse le nombre d'heures prévues) déposée par le laboratoire de sol « Inspec-Sol ».

2005-11-35

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY
 APPUYÉ PAR : M. ANDRÉ MERCIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'offre, du laboratoire de sol « Inspec-Sol Inc. », à taux forfaitaire (avec taux horaire si dépassement des heures prévues) par intervention demandée par la MRC soit acceptée.

ADOPTÉ

5.2 FIBRE OPTIQUE

5.2.1 SUIVI – PHASE 1 – RÉSEAU DES MRC

Le projet est complété en date du 11 novembre. La mise en marche suivra au cours des prochaines semaines.

5.2.2 SUIVI – PHASE 2 – DÉPLOIEMENT À LA COLLECTIVITÉ

Il est prévu que d'ici la mi-janvier, les citoyens du centre urbain de deux municipalités devraient avoir accès à internet haute vitesse.

5.3 FORMATION DES ÉLUS - FQM

Échanges d'informations entre les membres sur les besoins et les formations prévues et/ou offertes dans chacune des municipalités.

Il est convenu que lors de la réunion avec les secrétaires-trésoriers du 28 novembre prochain, cet élément sera discuté afin de trouver une solution abordable aux municipalités désirant offrir de la formation à leurs élus.

APPUYÉ PAR : M. ÉMMILE TANGUAY

5.4 COMMISSION SCOLAIRE – CONSULTATION SUR LA POLITIQUE RELATIVE AUX ÉCOLES

Une rencontre d'information a eu lieu le 3 novembre dernier entre les 3 MRC, les 3 CLD et la commission scolaire.

Nous avons conjointement demandé la mise sur pied d'un comité de travail « Comm. scolaire – MRC – CLD – Municipalités » afin de travailler au développement des milieux avant que survienne la fermeture d'une école. On veut que toutes les solutions soient regardées. La Commission scolaire a un rôle dans le développement des communautés et elle ne doit pas être considérée comme un simple fournisseur de services.

Une réponse de la commission scolaire est attendue à ce sujet.

À SUIVRE.

5.5 INFORMATIONS – NOMINATION SUR LES DIFFÉRENTS COMITÉS

À titre informatif, la liste des divers comités de la MRC de Montmagny est remise aux membre du Conseil puisqu'à la réunion du 23 novembre prochain et comme à chaque année, nous procéderons à la nomination des élus intéressés à siéger sur cesdits comités.

5.6 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N° 2005-40 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2004-24 RELATIF À LA RÉPARTITION DES QUOTES-PARTS ET À LEURS VERSEMENTS POUR L'ANNÉE 2004 ET LES ANNÉES SUBSÉQUENTES

Un avis de motion devra être donné pour l'adoption d'un règlement de modification pour la session du 23 novembre prochain.

L'objet de la modification est d'apporter des modifications au règlement afin d'actualiser le règlement selon les nouvelles quotes-parts proposées.

AVIS DE MOTION - Je, Françoise Auclair, maire de la Municipalité de Lac-Frontière donne par les présentes un avis de motion à l'effet que le règlement n° 2005-40 modifiant le règlement n° 2004-24, tel que déjà modifié par le règlement 2005-29, relatif à la répartition des quotes-parts et à leurs versements pour l'année 2004 et les années subséquentes sera adopté lors d'une session subséquente.

Maire, Municipalité de Lac-Frontière

6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

6.1 GESTION DES COURS D'EAU

6.1.1 RESPONSABILITÉ RIVIÈRE DU SUD

Le projet de demande d'exclusion de la responsabilité de sections de la Rivière-du-Sud est présenté par le coordonnateur à l'aménagement. Une vérification de la procédure à suivre sera faite par la direction générale.

L'attribution à la MRC de Montmagny, de la responsabilité du secteur de la Rivière-du-Sud traversant la partie urbaine de Montmagny pourrait avoir des impacts budgétaires importants sur le plan de la prime d'assurances de la MRC de Montmagny.

6.1.2 ZONE INONDABLE MONTMAGNY

À la suite d'une rencontre entre le représentant de la Ville de Montmagny, le responsable de l'urbanisme et du développement, et l'évaluateur de la MRC de Montmagny, il a été convenu qu'il serait proposé aux autorités de la Ville de Montmagny que soit réalisée une étude visant à soustraire de la zone inondable 0-20, certains secteurs voués au développement commercial au nord de l'Autoroute 20.

Les deux documents : « Demande de retrait de responsabilité » (6.1.1) et « Demande de retrait de la zone 0-20 » (6.1.2) ans ne doivent toutefois pas entrer en conflit.

Le représentant de la Ville de Montmagny informe la MRC de Montmagny que la ville procédera à la réalisation d'une étude afin de faire la «généralisation» de la zone située au nord de l'Autoroute 20 afin d'y permettre le développement sur les terrains cartographiés inondables mais qui peuvent être aménagés au dessus des cotes de crues.

6.1.3 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N° 2005-41 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2005-38 RELATIF À DES TRAVAUX DE NETTOYAGE D'UNE SECTION DE LA BRANCHE 1 DU COURS D'EAU CAMPAGNA TRAVERSANT LA PROPRIÉTÉ DE MONSIEUR YVON MONTMINY, LOT 179-1, RANG 1, 1^{RE} CONCESSION DU SUD DE LA RIVIÈRE DU SUD, CADASTRE ST-FRANÇOIS

AVIS DE MOTION - Je, Jean-Pierre Després, maire de la Municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire donne par les présentes un avis de motion à l'effet qu'un règlement n° 2005-41 modifiant le règlement n° 2005-38 relatif à des travaux de nettoyage d'une section de la Branche 1 du Cours d'eau Campagna traversant la propriété de Monsieur Yvon Montminy, lot 179-1, Rang 1, 1^{re} Concession du sud de la Rivière du Sud, cadastre St-François et ce, dans le but d'ajuster le coût des travaux à défrayer pour réaliser les aménagements, sera adopté lors d'une session subséquente.

Maire, Municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire

6.2 CONSULTATION PROJET PRODUCTION PORCINE ST-PIERRE

La Municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud a déjà avisé la MRC de Montmagny de son intention de lui demander de procéder à la tenue de l'assemblée publique de consultation relative à l'implantation d'une nouvelle production porcine sur son territoire. Lorsque la MRC aura reçu la confirmation de la réception du certificat d'autorisation et de la conformité de la demande de permis par la municipalité, la MRC aura 30 jours pour procéder à la tenue d'une assemblée publique.

Cette assemblée publique sera présidée par le préfet, le maire de la municipalité et un autre élu de la MRC.

Compte tenu de la période de l'année où cette consultation devrait être faite afin de respecter les délais prescrits par la loi, le Conseil de la MRC de Montmagny estime qu'il serait préférable de demander un report de l'échéance pour la tenue de l'assemblée publique de consultation et pour la production du rapport de consultation.

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny aura à réaliser une consultation publique et un rapport de consultation au sujet de l'implantation d'un établissement de production porcine à Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud;
- CONSIDÉRANT que, pour respecter les délais prescrits par la loi, la MRC de Montmagny serait tenue de réaliser une consultation publique et un rapport de consultation au cours de la période des fêtes;

2005-11-36

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC
APPUYÉ PAR : M. JEAN-GUY DESROSIERS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil des maires de la MRC de Montmagny demande à la Ministre des Affaires municipales et des Régions de prolonger le délai pour la tenue de l'assemblée publique et pour la production du rapport de consultation concernant le projet de Monsieur Gervais Gosselin visant l'implantation d'un établissement de production porcine à Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud au 31 janvier 2006.

ADOPTÉ

6.3 MODIFICATION AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME

Le CCA se réunira au cours des prochaines semaines pour étudier le projet de modification du règlement de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud concernant les distances séparatrices des productions animales.

6.4 PROJETS RÉGIONAUX

6.4.1 PARC LINÉAIRE MONK

Le coordonnateur à l'aménagement précise aux membres du Conseil que l'étude du plan d'aménagement du Parc linéaire Monk est sur le point d'être complétée et que les coûts d'aménagement seront largement moindre que ceux prévus initialement en raison du retrait d'équipements du projet (ex. : gare, bornes, voies doubles, etc.).

Dès que l'étude de Noram sera disponible, le plan d'aménagement détaillé sera déposé à la MRC de Montmagny.

6.4.2 TRANSPORT ADAPTÉ

Le coordonnateur à l'aménagement informe le Conseil qu'un représentant du ministère des Transports accompagnera les municipalités de la MRC de Montmagny dans leur démarche pour répondre à l'obligation d'offrir à leur population les services de transport pour les citoyens handicapés.

Ce sujet sera à l'ordre du jour de la rencontre des secrétaires-trésoriers prévue le 28 novembre prochain.

6.5 PACTE RURAL

Le document « MRC de Montmagny Pacte rural – Conciliation novembre 2005 » présenté dans le cadre de l'élaboration du budget 2006 précise le montant non engagé pour chacune des municipalités ainsi que celui pour l'ensemble de la MRC (88 852 \$).

6.6 INSPECTEUR RÉGIONAL

Les représentants des municipalités membres de l'entente intermunicipale conviennent de se réunir le mercredi 23 novembre à 18h30 afin de faire le bilan de 2005 et de procéder, si nécessaire, aux ajustements pour 2006.

L'invitation est également faite aux municipalités non participantes si elles désirent bénéficier des services de l'inspecteur régional.

6.7 VVAP

Une rencontre des représentants des municipalités participantes au programme VVAP devra être réalisée la semaine prochaine afin de prévoir le travail et les attentes pour 2006.

7. CORRESPONDANCES

7.1 DEMANDE D'APPUI AUX TRAVAILLEURS ÂGÉS QUI RÉCLAMENT LA MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME DE SOUTIEN DU REVENU

CONSIDÉRANT que les travailleurs âgés victimes de licenciement collectif ou d'une fermeture d'entreprise réclament du gouvernement fédéral la mise sur pied d'un programme de soutien du revenu afin de faire le pont en attendant qu'ils soient éligibles aux prestations du Régime des rentes étant donné :

- Qu'en raison de leur âge et malgré leur volonté de retourner au travail, ces travailleurs ont, en majorité, beaucoup de difficultés à se retrouver un emploi;
- Qu'ils vivent une précarité à un âge où ils aspirent à sécuriser leur retraite;
- Qu'ils ont cotisé à l'assurance-emploi pendant plusieurs années;
- Qu'un tel programme s'inscrit dans une stratégie globale d'aide aux travailleurs âgés;
- Que l'ancien programme PATA avait été aboli en raison de compressions budgétaires;
- Que la mondialisation entraîne des bouleversements dans l'industrie de la transformation en termes de mise à pied;
- Que le gouvernement fédéral doit se pencher sur le sort des travailleurs âgés;
- Et que dans la dernière année seulement dans Montmagny-L'Islet, au-delà de 150 travailleurs ont vécu cette situation (Ex. : Whirlpool et Consoltex).

2005-11-37

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY
APPUYÉ PAR : M. JACQUES ANDRÉ ROY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny appui les travailleurs âgés victimes de licenciement collectif ou d'une fermeture d'entreprise qui réclament du gouvernement fédéral la mise sur pied d'un programme de soutien du revenu afin de faire le pont en attendant qu'ils soient éligibles aux prestations du Régime des rentes.

ADOPTÉ

7.2 RENCONTRE SUGGÉRÉE POUR LE 23 NOVEMBRE 2005

7.2.1 MADAME DANIELLE GAUVIN – OPÉRATION DE DÉGLAÇAGE PRÉVUE PAR H-Q

Madame Danielle Gauvin de H-Q viendra nous entretenir des opérations de déglacage.

7.2.2 RENCONTRE DES EMPLOYÉS DE LA MRC DE MONTMAGNY

7.3 RENCONTRE SUGGÉRÉE POUR LE 10 JANVIER 2006

7.3.1 MADAME CATHY HUDON – PRÉSENTATION DU PROGRAMME « ENSEMBLE, ON D-TOX »

Madame Cathy Hudon : Présentation du programme « ENSEMBLE, ON D-TOX ».

8. FINANCES

8.1 COMPTES DES MOIS D'OCTOBRE ET NOVEMBRE 2005

2005-11-38

IL EST PROPOSÉ PAR : M. JEAN-PIERRE DESPRÉS
APPUYÉ PAR : M. PIERRE THIBAudeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la liste des comptes de septembre et octobre 2005 soit approuvée :

No. cheque	Montant	Nom du Fournisseur
M500621	7074,04	Les Ateliers Mario Blais Inc.
M500622	38810,50	Me Mario Bilodeau, Notaire "En Fiducie"
C500623	9,02	Bourgeault, Remy
C500624	108,42	Catellier Marcel
C500625	5594,30	Desjardins Sécurité Financière
C500626	3832,12	Commission Scolaire De La Cote Du Sud
C500627	760,49	Telus Quebec
C500628	225,96	Telus Mobilité
C500629	401,10	Federation Quebecoise Des Municipalites
C500630	111,11	Cooperative Journal L'oise Blanche
C500631	294,46	Peuple Cote-Sud
C500632	488,86	Corporation Informatique De Bellechasse
C500633	236,93	Le Soleil
C500634	1300,00	Municipalite De Notre-Dame-Du-Rosaire
C500635	197,80	Microplus Et Dumoulin Montmagny
C500636	194,62	Conex Systeme De Bureau Inc.
C500637	6,43	Infotech
C500638	394,34	Servitech Inc.
C500639	8627,18	Services Sanitaires Roy
C500640	17,70	Aubé Luca
C500641	77105,47	Télus Québec
C500642	3091,30	2731-6116 Québec Inc.
C500643	759,17	Philiias Blais & Fils Enr.
C500644	2176,94	Arsenault,Lévesque, Dumas, Masson&Marion
C500645	35,49	Mercier, Chantal
C500646	57,51	Constructo Sé@O
C500647	167,37	Tremblay Bois Mignault Lemay, Avocats
C500648	1276,77	Fairmont Le Château Frontenac
C500677	3107,78	Racine Daniel
C500679	229,40	Roy Julie
C500680	320,34	Bosse Rosario
C500681	565,62	Despres Jean-Pierre
C500682	174,78	Dusablon Jeanne-Mance
C500683	117,00	Lachance Louis
C500684	129,00	Fonds De L'information Foncière
C500685	2518,13	Bureautique Cote-Sud Enr.
C500686	111,17	A La Rive Inc.
C500687	38666,66	Cld De La Mrc De Montmagny
C500688	6640,00	Tourisme Cap-Saint-Ignace
C500689	104,84	La Petite Caisse (Nancy Labrecque)
C500690	7,94	Infotech

C500691	150,00	Parc Regional Massif Du Sud
C500692	34,50	Gestion Fafard
C500693	37728,20	Anne Carrier Architectes
C500694	221,80	Servitech Inc.
C500695	1485,28	Electro Saguenay Ltée
C500696	3949,19	Télus Québec
C500697	567,97	Proulx Bertrand
C500698	61423,35	Genivar Groupe Conseil inc.
TOTAL	311 608,35	\$

Les chèques suivants ont été annulés :

C500641	-77105,47	Télus Québec
C500679	-229,40	Julie Roy
TOTAL	-77 334,87	\$

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Nancy Labrecque, directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC de Montmagny, certifie que la MRC de Montmagny dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haut au montant de 234 273,48 \$.

ADOPTÉ

8.2 ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 10 NOVEMBRE 2005

Un état des revenus et dépenses est déposé en date du 10 novembre 2005 avec le projet de budget 2006.

9. VARIA OUVERT

9.1 FRAIS DE DÉPLACEMENT

2005-11-39

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY
APPUYÉ PAR : M. PIERRE THIBAUDEAU

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le taux par kilomètre soit de 0,39 \$/km lorsque le prix à la pompe ne dépasse pas 1,00\$/litre à Montmagny (référence). Lorsqu'il excède 1,00\$/litre, le prix sera majoré de 0,02\$ du kilomètre par tranche de 0,10\$ d'augmentation du prix de l'essence à la pompe à Montmagny (référence).

Il est entendu que le prix sera ajusté à la hausse ou à la baisse advenant une fluctuation du prix de l'essence (le taux est ajusté et ou validé hebdomadairement le lundi de chaque semaine) mais il est entendu que le taux plancher est de 0,39 \$/km à compter du 15 novembre 2005.

ADOPTÉ

9.2 LES ARTS DE LA SCÈNE

CONSIDÉRANT le projet de réaménagement majeur de la « Salle Edwin Bélanger » estimé à 8 000 000 \$ dont le Conseil de la MRC de Montmagny a été informé par M. Christian Noël, directeur général des « Arts de la scène »;

CONSIDÉRANT les problématiques soulevées relativement à la fonctionnalité de la salle de spectacles actuelle et des limites en matière d'accueil de certains artistes qui ne peuvent s'y produire;

CONSIDÉRANT le profil financier encore à l'étape d'analyse;

2005-11-40

IL EST PROPOSÉ PAR : M. JEAN-GUY DESROSIERS
APPUYÉ PAR : M. ALAIN FORTIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny donne son appui moral au projet de réaménagement de la salle de spectacles « Edwin Bélanger » et désire être informé du résultat de l'analyse du plan d'affaires lorsque celui-ci sera complété et disponible.

ADOPTÉ

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2005-11-41

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

Que la présente session soit levée à 21H20.

ADOPTÉ

Marcel Catellier, préfet adjoint

Nancy Labrecque, dir. gén.

